Comité Départemental Cyclotouriste de l'Ardèche
cyclo@codep07.com www.codep07.com

Privas 22 Février 2018

Présents A. Becerra, J. Perez , J.P. Nougue , A. Rey , B. Lopez , A. Demange , G. Faure , R. Hérelier , N. Goddard, I. Pourchaire , M. Chambonnet P. Dusserre , J.M. Robert , C. Garayt.
Pour le club des Randonneurs Privadois

Excusés A. Bayle , A.Méheust
Absent C. Marcoux.
Après un rapide tour de table et en l'absence d'A.P Méheust excusé pour raison professionnelles …

1 Cooptation d'Ivan Pourchaire Conformément à l'article 7 des statuts , le comité coopte , à l'unanimité , Ivan Pourchaire (licence n°665941) comme membre du Codep 07.

2 Rencontre avec le club de Privas. H. Hilaire, président , nous remercie pour cette invitation à partager autour de la vie de son club et du comité…Cette année le CRP fête ses 47 ans avec une moyenne d'âge en baisse(60 ans) grâce à un jeune licencie de 14 ans…58 licenciés en 2017, 48 à ce jour(mais des retardataires vont arriver…) et suite à un travail important 33% de féminines dont une au bureau….Les liens avec le club d'Alissas(sans affiliation)sont forts et la vraie saison s'ouvre par une sortie commune…Nous partageons aussi avec Aubenas pour des sorties VTT….Pour nos licenciés nous éditons un carnet de sorties annuelles et voulant nous ouvrir encore plus nous y avons insérer pour 2018 des randos de clubs (Le Teil…UCAM…Coux..St Péray..) . .Nous participons de façon active aux virades de l'espoir (un conseil pour cette opération , avec le crédit d'impôt faire un chèque de 15€ ne coute pas plus que 5€ en espèce)…Jean-Pierre lui fait remarquer que même s'il ne porte pas directement cette opération la mettre au calendrier r(comme le club de Cruas pour Viviers)lui donnerait plus de visibilité….Notre saison se termine avec la Randonnée du Vivarais le 14 Octobre…En 2017 nous avons formé 4 PSC1 et comptons continuer dans cette voie…puis avons été club support pour la formation « Aisance à vélo »…… Alissas…. Question… Ce club (sans affiliation) a organisé une rando en 2017 et pour 2018 ? Réponse…L'idée d'une affiliation FFCT était dans l'air pour ce club dont les adhérents passent peu à peu de la course à pied au vélo…mais la réaction du Codep 26 à l'organisation de cette randonnée a refroidi cette perspective…Le club de Privas ne pourrait-il pas voir comment aider Alissas dans l'organisation de sa randonnée…..et comment « ranimer» cette idée d'affiliation ??

Une base VTT à Privas ? Des rencontres avec les décideurs politiques ont déjà eu lieu….Bien reçue par certains , moins bien par d'autres ce dossier n'avance guère …..Les couts financiers (signalétiques entretien des sentiers VTT) semblent retenir nombre d' élus, élus qui pour l'instant paraissent favoriser le « Pédestre »…Les itinéraires ne posent pas de problème et le projet soutenu par le club privadois serait de mailler ces parcours , de Vesseaux à de la Vallée l'Eyrieux….L'impression est que pour les décideurs le club de Privas est trop petit (un club c'est aléatoire ,ça peut disparaitre) et

qu'ils préféreraient développer cette idée avec une structure plus importante comme le Comité départemental …Avec la voie verte de la Payre ce n'est pas simplement une base VTT qui devrait être envisagée mais une base « vélo »…Pour la commune ,ce dossier est une compétence de la communauté d'Agglo …Jacques se demande si on ne pourrait pas passer par « Réseau vélo »pour ce type de projet ;En effet les bases VTT ça correspond bien à l'objectif de cette structure mise en place par le département……. Attente des randonneurs Privadois…Que les clubs respectent le calendrier …Christian explique le travail de mise en place du calendrier interdépartemental des randonnées…Mais on est soumis à la volonté des clubs pour l'harmoniser au mieux et parfois !!!!!!!!!!!!l Deux dossiers de récompense ont été envoyés (Robert en a reçu qu'un) … problème à résoudre rapidement.

3 Le 200 KM Alain excusé , Christian indique que vu le prix du menu à Malbosc, il a été décidé un repas tiré du sac ,le véhicule accompagnateur se chargeant du transport. « Il est indispensable d'avoir deux véhicules (l'idéal 3….1 derrière chacun des groupes , un 3° s'occupant des ravitaillements et pouvant servir de point de repère pour le trajet) Jean-Marie sera présent ,Christian devrait prendre un groupe cyclo et qui ??? pour réussir , comme à chaque fois, cette journée

4 La journée des féminines Après un temps d ' échange , on s'oriente vers une concentration à Freyssenet. En effet ne proposer que la voie de la Payre rebuterait la plus part de nos licenciées et le col du Bénas (pas difficile)amène un plus à cette journée (Hubert signale que les débutantes de Privas le gravissent)….La date du 8 septembre est confirmée …Jean-Pierre s'occupera de la mettre au calendrier…Philippe l'a inscrite comme projet dans les demandes de subventions départementales….Pour notre prochaine réunion le bureau souhaite avoir un projet « ficelé »…qui permettra de contacter l'ensemble des féminines de façon individuelle via leur adresse mail, bien entendu l'info sera également transmise aux clubs.

5 VTT….Réunion du Coreg

---Formation VTT A ce jour 11 inscrits. Ce qui permet l'organisation de ces journées.

---Alain a fait un état des clubs ayant des vététistes et enrichi le fichier des correspondants-club avec les référents VTT. …Un souci avec le club de La Beaume...Nombre de ses adhérents ne sont pas licenciés mais ont simplement une carte de membre….Le comité demande à Jean-Pierre de contacter son président pour lui rappeler les risques encourus en cas d' accident , une carte ne valant pas assurance…

--- Alain et Ivan font le point sur la rencontre avec le maire de St Georges les Bains , suite à son arrêté interdisant la pratique du VTT hors des chemins forestiers de la forêt communale…De nombreuses associations étaient présentes pour écouter les explications de l'élu….(création de tremplins, marquages à la peinture, danger du aux exploitations forestières ,risque pénal de la mairie..)… pour lui pas de souci pours des manifestations ponctuelles qui se font suite à une

convention organisateurs-commune…pour le reste il va proposer une convention d'utilisation… Le VTT étant souvent hors club cela ne règlera pas le problème sauf le couvrir en cas d'accident… Des questions : légalité de l'arrête…risque de contagion auprès d'autres municipalités…Dossier à suivre…

Pour nos clubs le comité va faire un rappel des règles à suivre pour leurs sorties et les randonnées qu'ils organisent (autorisation des propriétaires en regardant le cadastre , convention avec les mairies, contact avec l'ONF)

….Ivan représentera le comité le 3 mars à la rencontre du Coreg consacrée au VTT.

6 Formation 8 personnes présentes le 20 janvier au regroupement des éducateurs. Pour Robert bonne journée dommage d'être si peu….PSC1 formation initiale et remise à niveau prévues au club d'Annonay en Février et Mars…J.Y.Alguero informe de demandes pour une formation d'animateurs…

7 Rencontre du tourisme à Aubenas Jean-Pierre, Jean-Marie et Alain y représenteront le comité. Pour ce jour ,où des acteurs du tourisme en Ardèche se rencontrent ,deux cartons de plaquettes sont prévus .

8 CNDS . .Point sur nos demandes de subventions.. Philippe : Pas encore de retour pour notre demande à la région (1000€)…Le dossier Conseil départemental (Jeunes ... formation ... 200km...journée des féminines.. Alba) a été instruit pour 2400€… (Pour Alba 2017 nous n'avons jamais reçu la participation promise ... à relancer)… CNDS :Le document (17 pages) vient d'arriver…Philippe et Robert proposent de voir comment mutualiser les demandes des clubs ardéchois…..

9 Plaquettes…Annuaires Les plaquettes sont là….Chacun en emportera pour couvrir son secteur…Il est important de les distribuer rapidement car quel intérêt en Mai et après…..Les annuaires (700 donc 100 de moins qu'en 2017) sont chez Alain-Philippe. Il les passera au plus vite à Christian pour la distribution .

10 Rencontre réseau vélo Jacques fait le point suite à la rencontre du 1° Février….Le développement des voies vertes se poursuit…Schéma vélo…Boucles locales…signalétique…les chantiers sont nombreux…Une réunion aura le 1°Mars avec pour Thème « Les besoins en mobilité des ardéchois… Ateliers sur les orientations stratégiques.. »..Michel, Jacques et Albert y seront pour le comité.

DIVERS

---Un fichier des clubs avec les noms des présidents et correspondants(sécurité, VTT) a été crée.

---Un peu retardée par l'écriture des statuts l'affiliation du club des Ollières est sur les rail….En temps voulu il sera bien de les rencontrer…

Comité Départemental Cyclotouriste de l'Ardèche
cyclo@codep07.com www.codep07.com

---Ci-dessous la réponse fédérale à la demande du Friol concernant la déclaration des manifestations sportives

.
Cette obligation ne concerne que les compétitions.

décret *n° 2017-1279 du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives*, l'article 6 (je copie le début avec un passage en fluo). On voit que cela ne concerne que les « compétitions » , où la FFC, fédération délégataire, doit donner son avis à la FSGT.

Article 6

La sous-section 3 de la section 4 du chapitre Ier du titre III du livre III est remplacée par les dispositions suivantes :

« Sous-section 3

« Déclaration des manifestations avec classement, chronométrage ou horaire fixé à l'avance

« Art. R. 331-9.-L'organisateur d'une manifestation sportive avec classement, chronométrage ou horaire fixé à l'avance doit recueillir l'avis de la fédération délégataire concernée préalablement au dépôt de son dossier de déclaration auprès de l'autorité administrative compétente.

« La fédération rend son avis, qui doit être motivé au regard des règles techniques et de sécurité mentionnées à l'article R. 331-7, dans un délai d'un mois à compter de la date de réception de la demande d'avis.

« Cet avis est communiqué par tout moyen, y compris par voie électronique, à l'organisateur et, en cas d'avis défavorable, à l'autorité administrative compétente.

« Faute d'avoir été émis dans le délai d'un mois, l'avis est réputé favorable.

« Il est dérogé à l'obligation de recueillir cet avis :

« 1° Lorsque la manifestation est organisée par des membres de la fédération délégataire chargée de rendre l'avis et que cette manifestation est inscrite au calendrier de la fédération mentionné au 1° de l'article R. 131-26 ;

« 2° Lorsque la manifestation est organisée par une fédération agréée ou un de ses membres et qu'il existe, dans la discipline faisant l'objet de la manifestation, une convention annuelle conclue entre cette fédération et la fédération délégataire concernée et portant sur la mise en œuvre par la fédération agréée des règles techniques et de sécurité édictées par la fédération délégataire.

---L'accord avec France Bleue pour annoncer nos manifestations est reconduit. Il fonctionne bien dans l'ensemble

--- Le 8 mars , journée de la femme ,une rencontre est organisée par le CDOS .Annie et Jean-Pierre y participeront

--- Rappel , demain 23 les anneaux d'or au Pouzin

--- Sécurité Etre bien vu :... Jean-Marie propose de nous faire entendre , par la presse, sur les sujets de sécurité…..Hubert s'interroge sur la difficulté de faire comprendre l'intérêt des vêtements clairs….Ne pourrai-t-on mettre des bandes fluos sur les vêtements…La conférence diététique aura lieu à Annonay, reste à définir le lieu et la date…Quelle action sécurité en 2018 et comment la mettre en place

23 mars AG du CDOS. Un appel à candidature a été lancé.

C.Marcoux Vu ses nombreuses absences , souvent sans excuses, Le comité s'interroge sur sa volonté de continuer à participer au travail du Codep….Un courrier est préparé pour connaitre ses intentions….Christian lui fera parvenir

Prochaine réunion Privas le 6 Avril